



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet, le **mercredi 16 mars 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Louis-Philippe Marineau, conseiller de la ville de Saint-Joseph-du-Lac, en remplacement du maire Benoit Proulx
Monsieur François Racine, conseiller de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en remplacement de la mairesse Sonia Paulus

Formant le quorum requis par la Loi.

Sont également présents :

Monsieur Alain Simoneau, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Monsieur Denis Gravel préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Adoption de l'ordre du jour du 16 mars 2016

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Adoption du procès-verbal du 17 février 2016

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

3.1 Autorisation des comptes à payer au 14 mars 2016 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 Approbation du plan d'organisation policière

4.2 Désignation du représentant de la régie pour la signature de l'acte de cession du bâtiment connu comme le 615 20ème avenue à Deux-Montagnes et de l'entente d'occupation du terrain

4.3 Demande d'émission de cartes de crédit



5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

6.1 Dépôt du *Plan d'action 2016* de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

6.2 Dépôt du *Questionnaire sur l'administration des activités policières 2015*

7. **RÈGLEMENTS**

7.1 Adoption – règlement n° 2015-03 - règlement concernant la discipline interne des policiers de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Levée de la séance du 16 mars 2016



2016-03-015

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : François Racine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-016

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : François Racine
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2016, tel que déposé.

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer au 16 mars 2016 totalisent un montant de 324 186,55 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 231 360,66, \$ pour la période du 18 février 2016 au 16 mars 2016;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Louis-Philippe Marineau
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 16 mars 2016 au montant de 324 186,55 \$.

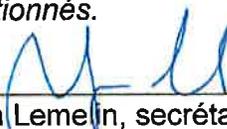
D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 18 février 2016 au 16 mars 2016 au montant de 231 360,66 \$.

2016-03-017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier



4. RÉSOLUTIONS

4.1 APPROBATION DU PLAN D'ORGANISATION POLICIÈRE

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique a approuvé le 25 mai 2015 l'Entente intermunicipale concernant la création de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'article 81.1 de la Loi sur la police qui prévoit la mise à jour du plan d'organisation policière établissant, entre autres, que le corps de police municipal fournit les services de niveau requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Racine
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'APPROUVER le nouveau plan d'organisation policière le tout tel que déposé.

DE MANDATER le directeur de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, M. Alain Simoneau, pour acheminer les exemplaires du nouveau plan et les annexes au ministère de la Sécurité publique du Québec pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION DU BÂTIMENT CONNU COMME LE 615 20ÈME AVENUE À DEUX-MONTAGNES ET DE L'ENTENTE D'OCCUPATION DU TERRAIN

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à l'article 11 de l'entente signée le 13 mars 2015 par les villes de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et les municipalités de Pointe-Calumet et de Saint-Joseph-du-Lac et autorisée par les résolutions 2015-03-12.053, 2015-03-63, 1503-048 et 093-03-2015 que la Ville de Deux-Montagnes cède à la Régie le bâtiment abritant le poste de police, tout en demeurant propriétaire du terrain sur lequel ledit bâtiment prend place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Racine
et **APPUYÉ** par : Louis-Philippe Marineau

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER le président du conseil d'administration, M. Denis Gravel, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer conjointement pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif à la cession du bâtiment connu comme le 615 20ème avenue à Deux-Montagnes et à l'entente d'occupation du terrain sur lequel ledit bâtiment prend place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-018

2016-03-019



4.3 DEMANDE D'ÉMISSION DE CARTES DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, et le directeur, M. Alain Simoneau, bénéficient d'une délégation de pouvoirs en vertu du règlement No 2015-04 adopté le 21 octobre 2015 par voie de résolution No 2015-10-054 du conseil d'administration et qu'il est opportun de faire une demande pour qu'ils puissent obtenir une carte de crédit;

CONSIDÉRANT qu'une limite de 10 000 \$ serait appropriée;

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : François Racine

D'AUTORISER M. Yvon Lemelin à faire une demande auprès du service Affaires de Visa Desjardins afin d'émettre des cartes de crédit au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, une au nom de M. Yvon Lemelin et une au nom de M. Alain Simoneau, cartes à utiliser dans le cadre de leurs fonctions, pour des montants respectifs alloués maximums de 10 000 \$.

2016-03-020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 6.1** Dépôt par monsieur Alain Simoneau, directeur, du *Plan d'action 2016* de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes
- 6.2** Dépôt par monsieur Alain Simoneau, directeur, du *Questionnaire sur l'administration des activités policières 2015*



7. RÈGLEMENTS

7.1 ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2015-03 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DISCIPLINE INTERNE DES POLICIERS DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 256 de la *Loi sur la police*, le conseil d'administration de la régie doit adopter un règlement relatif à la discipline interne des membres de son corps de police;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme Sonia Paulus lors de l'assemblée ordinaire tenue le 2 juillet 2015 et portant le numéro 2015-03;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi des cités et villes pour la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Racine

et **APPUYÉ** par : Louis-Philippe Marineau

D'ADOPTER le Règlement n° 2015-03 intitulé « Règlement concernant la discipline interne des policiers de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes », tel que déposé.

2016-03-021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Louis-Philippe Marineau

2016-03-022

QU'à 19 h 45, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Monsieur Denis Gravel
président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier